

**Festival d'Anères**

cinéma muet et piano parlant

Anères, le 26 octobre 2012

CAFÉ DU VILLAGE  
65150 ANÈRES  
TEL. 05 62 39 79 38

<http://festival.aneres.free.fr>  
[festival.aneres@free.fr](mailto:festival.aneres@free.fr)

aux membres de l'association  
et  
aux sympathisants...

L'association **Festival d'Anères** tiendra son Assemblée Générale Ordinaire à **Anères** :

**le samedi 10 novembre 2012 à 15h**

Cette Assemblée Générale aura lieu au **Café du Village**.

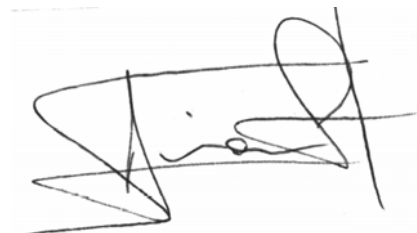
Elle sera l'occasion de faire le bilan (moral et financier) de l'édition passée du festival et de jeter les bases de l'édition future (15<sup>e</sup> édition du 15 au 19 mai 2013).

Nous invitons tous les membres de l'association à y participer (ou à se faire représenter), de même que toute personne intéressée de près ou de loin par l'avenir du festival.

Afin de récompenser celles et ceux pour qui l'assemblée générale n'aura été qu'une corvée bureaucratique, la journée se prolongera en soirée (21h) par un ciné-concert : « Les lois de l'hospitalité » de Buster Keaton, accompagné en direct par Ignacio PLAZA.

Cette lettre est également l'occasion de remercier tous les membres de l'association ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'édition 2012 du festival.

A bientôt,



**Sylvain Airault**  
pour l'association "Festival d'Anères"

Festival d'Anères

cinéma muet et piano parlant

CAFÉ DU VILLAGE  
65150 ANÈRES  
TEL. 05 62 39 79 38

<http://festival.aneres.free.fr>  
festival.aneres@free.fr

## Elections pour le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'association est composé de 5 membres. Il est renouvelé par tiers chaque année (deux personnes cette année).

Sa composition est aujourd'hui la suivante :

Chantal Agasse

Sylvain Airault

Marie Cousin

Michèle Solle

Michel Tonelli

Cette année, les mandats de **Chantal AGASSE** et de **Sylvain AIRAULT** arrivent à échéance. Nous devons donc procéder à une élection lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2012 pour pourvoir deux postes. Les personnes candidates doivent se faire connaître par courrier trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Notons cependant qu'il n'est pas nécessaire de faire partie du Conseil d'Administration pour donner son avis !!

---

### POUVOIR

Je, soussigné(e), ....., membre de l'association Festival d'Anères, donne pouvoir à ....., pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de l'Association Festival d'Anères du 10 novembre 2012.

Fait le .....

**Signature** (précédée de la mention "bon pour pouvoir")